

Liminaire
CTL du 21/11/2022

Madame la Présidente,

Le dernier CTL de l'histoire de la DGFIP 66 se déroule dans une ambiance morose.

L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice reste très insuffisante au regard de l'inflation record que nous connaissons.

À la DGFIP, les engagements pris par la DG en 2021 de revaloriser les régimes indemnitaires n'ont pas été tenus.

En 2023, nous aurons donc un CSA à la place du CTL. Permettra-t-il DU MIEUX DISANT SOCIAL à la DGFIP ?

Hélas, ce que nous savons déjà, c'est qu'en 2023, nous aurons 850 suppressions d'emploi et que nous conserverons donc notre titre de fournisseur officiel des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État.

Dès le 01/01/2023, le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, fera de tous les agents publics des justiciables, ce que FO DGFIP condamne.

Parallèlement, la réalité du NRP nous rattrape. Il s'agit clairement d'une entreprise de liquidation des structures et des missions conduisant à l'effondrement du service public et parfois même de celui des agents. Certains signes nous alertent d'ores et déjà sur le fait qu'une fois celui-ci achevé, c'est la sphère du Contrôle Fiscal qui sera attaquée avec les mêmes objectifs.

Quand on pense que sous couvert de donner la parole aux agents, le remue méninges constitue l'arme et l'alibi de la DG pour tenter de légitimer la poursuite de la casse de notre réseau, les bras nous en tombent.

À la DGFIP la coupe est pleine, trop de réformes en même temps, dans un contexte de dégradation de la santé des agents, liée essentiellement à la perte de sens dans son activité professionnelle.

Nous allons droit à un affrontement, et la réforme des retraites annoncée, servira de détonateur.

Les perspectives ne sont pas réjouissantes et un peu de bienveillance dans les relations professionnelles serait la bienvenue.